

Image not found or type unknown



Interdiction bancaire FCC

Par **traicy**, le **27/06/2018** à **12:49**

Bonjour,
Fiché FCC depuis 2015, j'ai régularisé ma situation depuis mai 2018.
Le créancier ne peut restituer mon chèque parce qu'il l'a perdu. Seule solution est de bloquer la somme sur 1 année chose que je ne peux pas faire parce que la somme est trop élevée.
Que faire si la banque refuse la lettre de désistement du créancier?
Merci d'avance de vos réponses.
Cordialement